



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/642
9 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 9 AOÛT 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les incidents suivants, qui constituent des violations, par l'Iraq, du cessez-le-feu entre les deux pays.

1. Le 18 octobre 1995, des contrebandiers et rebelles iraqiens armés d'armes semi-automatiques légères ou lourdes ont pénétré dans le territoire de la République islamique d'Iran, dans la région de Hoor, où ils se sont heurtés à des policiers iraniens des frontières. Une de leurs embarcations a été détruite par la contre-attaque iranienne, et un policier iranien a été tué. Les Iraquiens ont fui de l'autre côté de la frontière, en se dissimulant dans les roseaux qui poussent dans cet endroit, laissant derrière eux 1 200 bouteilles de boissons alcoolisées.

2. Le 1er novembre, entre 8 heures et 16 heures, deux bulldozers et huit camions iraqiens ont été observés procédant à des travaux de terrassement près du point de coordonnées QV 560-650 sur la carte Hooralhoveizeh sud, au sud de la borne frontière 14B et au nord de la borne frontière 14/AC.

3. Le 2 novembre, à 10 heures, deux militaires iraqiens ont mis en place une mitrailleuse Dush-k, au sommet du poste d'observation de la grande noria situé au point de coordonnées NC 421-643 sur la carte de Naftshahr, dans le no man's land, au sud du poste de Chalaie et du cours d'eau frontalier Kaneh-Kaboud.

4. Le 4 novembre, à 8 heures, quatre bulldozers et un camion iraqiens ont été observés effectuant des travaux près du point de coordonnées QV 560-650 sur la carte de Hooralhoveizeh sud, dans le no man's land, au sud et au nord des bornes frontière 148 et 14/A3 et du point de coordonnées QV 550-580 sur la carte de Jofair ouest (2), au nord et au sud des bornes frontière 14/A3 et 14B.

5. Le 4 novembre, à 12 h 30, sept militaires iraqiens ont été observés alors qu'ils creusaient un canal près du point de coordonnées ND 400-120 sur la carte de Khosravi, dans le no man's land, au nord de Darband-Jouq et de la borne frontière 56, au sud de la borne frontière 56/1.

6. Le 4 novembre, à 15 heures, quatre fortes explosions ont été entendues près du point de coordonnées ND 410-060 sur la carte de Khosravi, à l'ouest de la borne frontière 53/3.

7. Le 7 novembre, à 7 h 4, une chargeuse-pelleteuse et deux camions irakiens ont été observés, enlevant de la terre près du point de coordonnées TP 142-782 sur la carte de Nim-Istgah 90, dans le no man's land, à l'ouest des bornes frontière 4/4 et 5.

8. Le 15 novembre, 18 militaires irakiens ont été observés, à bord de deux véhicules, alors qu'ils inspectaient les positions au point de coordonnées TP 390-550 sur la carte d'Abadan, dans le no man's land.

9. Le 17 novembre, à 7 h 30, une chargeuse-pelleteuse irakienne a été observée près du point de coordonnées TP 140-786 sur la carte de Nim-Istgah 90, à l'ouest de la borne frontière 5 dans le no man's land.

10. Le 21 novembre, des contrebandiers irakiens ont pénétré dans le territoire de la République islamique d'Iran par Showeip et Jarrahih, dans la région de Hoor-al-Azim. Après s'être heurtés aux policiers iraniens des frontières, ils ont pris la fuite vers le territoire irakien.

11. Le 22 novembre, à 7 h 30, des militaires irakiens ont été observés creusant un canal à l'aide d'une pelleteuse à Ziadieh, près du point de coordonnées TP 396-565 sur la carte d'Abadan, dans le no man's land.

12. Le 22 novembre, à 11 heures, quatre militaires irakiens à bord d'un véhicule ont été observés inspectant le poste de Manzarieh, au point de coordonnées BD 427-050 sur la carte de Khosravi, dans le no man's land, au nord de la borne frontière 53/2.

13. Le 22 novembre, à 16 h 30, des militaires irakiens, stationnés au poste de la grande noria près du point de coordonnées NC 421-644 sur la carte de Naftshahr, ont tiré un obus de mortier RPG-7 en direction du fleuve Gangagoush, et au sud du poste de Chalaie, près de l'aéroport irakien de Naftshahr et à l'ouest du cours d'eau frontalier Kaneh-Kaboud.

14. Le 24 novembre, à 7 heures, des militaires irakiens ont été observés procédant à des travaux de génie et de réparation de routes à l'aide de deux chargeuses-pelleteuses et de cinq camions près du point de coordonnées QV 560-650 sur la carte de Hooralhoveizeh, dans le no man's land, au sud de la borne frontière 148 et au nord de la borne frontière 14/A3.

15. Le 26 novembre, entre 10 heures et midi, 13 militaires irakiens ont été observés réparant des barrières de fil de fer barbelé au voisinage du point de coordonnées ND 410-030 sur la carte de Khosravi, face au poste iranien de Velayat-Koshteh (Valad-Koshteh) et à l'ouest de la borne frontière 53/1.

16. Le 29 novembre, à 11 heures, plusieurs militaires irakiens ont été observés déployant une barrière de fil de fer barbelé et construisant un poste d'observation près du point de coordonnées TP 440-502 sur la carte d'Abadan, dans le no man's land.

17. Le 1er décembre, à 8 h 30, sept militaires iraqiens ont été observés construisant un abri fortifié près du point de coordonnées NC 415-099 sur la carte de Khosravi, à l'ouest des bornes frontière 51, 52 et 53.

18. Le 3 décembre 1995, huit véhicules de transport de personnel transportant 13 militaires iraqiens, un char et un canon de 130 millimètres ont été observés se déplaçant vers Khaneqein près du point de coordonnées NC 510-870 et NC 490-880 sur la carte 13, au nord et à l'ouest des bornes frontière 46/6 et 46/10.

19. Le 7 décembre 1995, à 3 h 30, plusieurs contrebandiers iraqiens armés ont attaqué des policiers des frontières iraniens près du point de coordonnées ND 571-231 sur la carte de Ghasr-Shirinn, au sud-ouest du poste iraqien de Tiarough, et à l'ouest du poste iranien de Ghaleh-Sephid, au voisinage du cours d'eau frontalier Ghoureh-Tou. Les contrebandiers se sont enfuis vers le territoire iraqien.

20. Le 7 décembre, entre 16 h 30 et 17 h 30, un iraqien a été observé creusant un canal au moyen d'une pelle mécanique au point de coordonnées PB 055-680 sur la carte de Mehran, dans le no man's land, à 1 500 mètres environ du poste frontière iranien de Farrokh-Abad.

21. Le 8 décembre, à 12 h 30, des militaires iraqiens ont commencé à tirer sur un groupe de géomètres iraniens qui tentaient de déterminer les positions des bornes frontière près du point de coordonnées NC 450-570 sur la carte de Naftshahr sud, au nord de la borne frontière 44/9 et au nord-est des bornes frontière 44/10 et 44/11.

22. Le 11 décembre à 6 h 30, des militaires iraqiens, stationnés au point de coordonnées NC 557-399 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au sud des bornes frontière 41 et 42 ont ouvert le feu avec une mitrailleuse automatique Grinov sur le "Groupe de recherche des personnes disparues" près du poste de Mian-Tang.

23. Le 11 décembre, à 6 h 30, des militaires iraqiens, stationnés près du point de coordonnées NC 570-370 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, à l'ouest de la borne frontière 40/5 ont ouvert le feu sur une ambulance en mouvement près du point de coordonnées NC 586-394 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, près de la borne frontière 40/5. L'ambulance appartenait au Groupe de recherche des personnes disparues.

24. Le 14 décembre, à 1 heure du matin, un remorqueur iraqien a été observé, remorquant une frégate iraqienne dans l'Arvand Rud. La frégate a été remorquée jusqu'au port de Bassorah pour réparations. Puis elle a été dirigée vers l'Umm-ul-Ghasr.

25. Le 15 décembre, plusieurs éléments contre-révolutionnaires ont franchi la frontière et pénétré dans le territoire de la République islamique d'Iran. Ils s'en sont pris aux policiers iraniens des frontières au point de coordonnées ND 625-227 sur la carte de Ghasr-Shirin entre les postes frontière iraniens de

Baba-Hadi et de Darkhou. Deux policiers iraniens des frontières ont été blessés dans cette échauffourée et les éléments contre-révolutionnaires ont pris la fuite vers le territoire iraquien.

26. Entre 7 heures le 17 décembre et le lendemain 18 décembre à 7 heures, 57 canots à moteur iraqiens ainsi que trois remorqueurs, ayant à leur bord au total 130 militaires, ont été observés patrouillant l'Arvand Rud.

27. Le 17 décembre à 15 heures, un hélicoptère iraquien a été observé au-dessus de Khaneghein au point de coordonnées ND 350-032 sur la carte de Khosravi, à proximité du silo de Khaneghein, au point de coordonnées ND 390-127 sur la carte de Khosravi, à l'ouest de la borne frontière 59/1 qui fait face, en Iran, à Darband-Jough. Après plusieurs échanges de coups de feu à la cote 408, cet hélicoptère est rentré en Iraq.

28. Le 20 décembre, à 14 heures, le personnel du poste iranien d'Asmaleh a observé un petit remorqueur battant pavillon iraquien se dirigeant vers l'embouchure de l'Arvand Rud en provenance de Khorramshahr.

29. Le 22 décembre, entre 8 h 30 et 9 h 50, 13 militaires iraqiens ont été observés restaurant un abri fortifié et creusant un canal près du point de coordonnées ND 413-020 sur la carte de Khosravi, à l'ouest de la borne frontière 53/1.

30. Le 23 décembre, à 17 h 45, un véhicule iraquien IFA a été observé se déplaçant entre le poste iraquien d'Ain-Abd au point de coordonnées PB 244-490 sur la carte de Kouh-Tunnel, pénétrant sur 350 mètres environ dans le territoire de la République islamique d'Iran. Il s'est arrêté 10 minutes puis est rentré en Iraq par le même chemin.

31. Le 24 et le 25 décembre, des militaires iraqiens ont été observés procédant à des travaux de terrassement et de construction de routes en utilisant deux bulldozers, une niveleuse et huit camions près du point de coordonnées 550-420 sur la carte de Jofair ouest (2), au nord de la borne frontière 14/A3.

32. Le 24 décembre, à 15 h 30, deux bulldozers iraqiens ont été observés procédant à des travaux de terrassement près du point de coordonnées QV 540-450 sur la carte de Jofair ouest (2), au nord de la borne frontière 14/A3.

33. Le 26 décembre, entre 13 h 40 et 13 h 45, des militaires iraqiens stationnés au poste de la grande noria, près du point de coordonnées NC 420-436 sur la carte de Naftshahr, au sud du poste de Chalaie et au nord du cours d'eau frontalier Kaneh-Kaboud, tirant deux obus de mortier RPG-7 en direction du point de coordonnées NC 421-634 sur la carte de Naftshahr, au sud du poste de Chalaie et au nord du cours d'eau frontalier Kaneh-Kaboud.

34. Le 27 décembre, à 6 heures, 45 canots à moteur iraqiens, ayant à leur bord au total 137 personnes, ont été observés patrouillant dans l'Arvand Rud.

35. Le 27 décembre 1995, à 11 h 10, des militaires iraqiens stationnés sur les hauteurs de Meimak au point de coordonnées NC 840-120 sur la carte de Helaleh, près du mont Eshagh, au nord de la borne frontière 35/2 à l'ouest de la borne frontière 35/3 et au sud du mont Shohada, ont causé plusieurs fortes explosions sans préavis.

36. Le 27 décembre, à 15 h 40, un hélicoptère iraquien qui avait violé l'espace aérien de la République islamique d'Iran a été observé près du point de coordonnées QV 560-570 sur la carte de Hooralhoveizeh sud, à l'est de la borne frontière 14B de l'autre côté de la frontière.

37. Le 30 décembre, 70 canots à moteur iraqiens et 10 remorqueurs iraqiens ayant à leur bord au total 220 militaires ont été observés patrouillant dans l'Arvand Rud.

38. Le 31 décembre, à 11 h 15, deux canots à moteur iraqiens en fibre de verre et moteur Johnson, chacun ayant à son bord deux militaires ont été observés quittant le port d'Abu-Folous vers le canal Arvand Rud.

39. Enfin, le 31 décembre 1995, à 20 h 20, plusieurs contrebandiers iraqiens qui avaient traversé la frontière se sont heurtés aux policiers iraniens des frontières près du point de coordonnées QV 680-750 sur la carte de Hoveizeh ouest, à 500 mètres à l'est du poste frontière du martyr Hojabri et près du fort du martyr Bakeri, à 12 kilomètres au sud-ouest de la borne frontière 14B.

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI
